

SÉCURITÉ

VALEURS

CONFIANCE

RESPONSABILITÉ

ENGAGEMENT

Guide

d'éthique



SOMMAIRE

Le mot du directeur général	3
La vision et les valeurs de BizLine	4
Le guide d'éthique en pratique	5
Qui est concerné ?	5
Comment utiliser le guide d'éthique ?	5
Procédures de communication et signalement	6
Vous avez une question ou une préoccupation ?	6
Vous souhaitez signaler une alerte ?	6
Procédure de signalement d'alerte	7
Protections et responsabilités spécifiques du collaborateur lanceur d'alerte	8
Données personnelles	8
BizLine : un employeur et des collaborateurs responsables	9
Dignité, diversité et respect des personnes	9
Rémunération	9
Développement personnel	9
Hygiène, santé et sécurité	10
Loyauté et courtoisie entre collaborateurs	10
Participation à la vie politique et associative	10
Expression publique	10
Liberté d'expression et dialogue social	10
Harcèlement	10
Discrimination	11
Outils informatiques	11
Un lieu de travail sain	11
BizLine : une entreprise responsable et citoyenne	12
Adhésion et respect du droit	12
Respect des droits de l'Homme et du travail	12
Responsabilité et contrôle interne	13
Santé et sécurité vis-à-vis des produits BizLine	13
Achats	13
Cadeaux et invitations	14
Corruption et paiements illicites	14
Clients	14
Conflit d'intérêts	14
Environnement	14
Fournisseurs	15
Sincérité des comptes	15
Biens de l'entreprise	15
Confidentialité des données	15
Concurrence	16
Protection des données personnelles et vie privée	16

Le mot

du directeur général



Chez BizLine, le plaisir et la passion nous animent.

Nos équipes sont créatives, pleines d'envies et motivées par le rayonnement de leur marque ; elles sont à l'origine de nos succès.

Nos équipes ont le droit d'essayer, de tenter, de se risquer à faire et c'est très souvent une réussite au service de Rexel, de nos partenaires et de nos clients.

Elles ont également une très forte conscience éthique, sociale et environnementale et ce sont elles qui nous ont entraîné dans cette nouvelle aventure.

« Le plan BizCare est un cadre de travail partagé et adopté dans l'ensemble de nos activités. Il doit nous permettre de faire évoluer nos offres et nos services d'une manière visible et ceci dans les différents pays où nous sommes présents. Il devra nous permettre d'être plus en phase avec les demandes nouvelles de nos clients, de nos fournisseurs et partenaires, de nos employés ».

En tant que Directeur de BizLine et passionné moi-même par notre marque, je fais toute confiance à notre équipe pour nous amener à nous transformer en une entreprise plus durable et responsable.

Patrick Foucoin
Directeur Général

La vision

et les valeurs de BizLine

L'équipe BizLine lance en 2019 son projet [BizCare](#), un projet RSE* créé et adopté par tous les collaborateurs de BizLine.

BizLine souhaite transmettre et partager son projet éthique au travers :

D'une vision forte :

« Ensemble, agissons au quotidien et de façon responsable pour garantir le confort de nos clients et assurer la pérennité de l'entreprise. »

Et de valeurs clés :



► Offrir la meilleure expérience client

Nous sommes à l'écoute de nos clients pour mieux les servir en leur proposant des services et produits de qualité qui répondent à leurs besoins, et nous cherchons sans cesse le meilleur moyen pour les aider à créer de la valeur.



► Unir nos forces pour réussir

Nous faisons équipe avec nos parties prenantes dans un esprit de coopération mutuellement bénéfique.



► Encourager l'innovation

Nous cherchons à développer de nouvelles offres plus responsables et des services plus adaptés aux besoins nouveaux de nos clients (meilleures gestions des consommables, aide à la gestion des déchets, minimisation des packagings).



► Impliquer les collaborateurs pour développer leurs talents

BizLine s'engage à développer et à former ses collaborateurs pour faire de leurs talents des atouts à mettre à la disposition de Rexel et de ses clients. BizLine se fixe l'objectif de jouer un rôle dynamique et solidaire au cœur de son environnement.



► Développer une confiance mutuelle

Nous sommes collectivement engagés par nos promesses et nos responsabilités.



► S'épanouir en créant la différence

Nous nous dépassons pour faire de BizLine un partenaire de choix et le faire savoir.

Le guide

d'éthique en pratique

QUI EST CONCERNÉ ?

Le guide d'éthique s'applique à tous les collaborateurs de BizLine.

Les collaborateurs sont les salariés, les mandataires sociaux, les membres des comités exécutifs et de direction de BizLine, les collaborateurs extérieurs (ONG, fournisseurs, commerçants affiliés), les collaborateurs occasionnels et futurs de BizLine.

BizLine souhaite que le guide d'éthique soit connue, comprise et appliquée par l'ensemble de ses Collaborateurs.

Le guide d'éthique sert également à communiquer nos engagements à nos clients, fournisseurs, prestataires, intermédiaires et partenaires.



COMMENT UTILISER LE GUIDE D'ÉTHIQUE ?

Les collaborateurs doivent prendre connaissance du guide d'éthique dans son intégralité, et des codes qui y sont annexés, afin de s'imprégner de la culture et des exigences de BizLine en matière d'éthique des affaires et de respect et conformité aux lois et réglementations auxquelles est soumis BizLine.

Procédures

de communication et signalement

BizLine encourage le dialogue : ses Collaborateurs ainsi que les tiers avec lesquels BizLine est en relation peuvent exprimer ouvertement leurs préoccupations ou signaler une alerte.

VOUS AVEZ UNE QUESTION OU UNE PRÉOCCUPATION ?

Les Collaborateurs, ainsi que les tiers avec lesquels BizLine est en relation, peuvent avoir des préoccupations ou des interrogations concernant certaines pratiques et avoir besoin d'aide ou de conseil. Dans ce cas, les Collaborateurs, ainsi que les tiers concernés, sont invités à consulter les personnes compétentes au sein de BizLine afin d'en discuter ouvertement.

Les Collaborateurs peuvent se rapprocher de leur supérieur hiérarchique direct ou indirect ou de leur correspondant éthique concerné ou du Compliance Officer de Rexel.

Les tiers avec lesquels BizLine est en relation, et les autres parties prenantes, peuvent se rapprocher d'un correspondant éthique ou du Compliance Officer de Rexel.



VOUS SOUHAITEZ SIGNALER UNE ALERTE ?

BizLine encourage tous ses Collaborateurs à signaler les comportements ou requêtes graves ou inacceptables, et notamment dans les domaines suivants :

- ▶ Corruption
- ▶ Toute violation du code de conduite
- ▶ Harcèlement
- ▶ Discrimination
- ▶ Santé, hygiène ou sécurité
- ▶ Droits de l'Homme
- ▶ Conflit d'intérêts
- ▶ Pratique anticoncurrentielle
- ▶ Environnement
- ▶ Fraude fiscale
- ▶ Fraude financière ou comptable
- ▶ Emplois fictifs
- ▶ Données personnelles / sécurité informatique
- ▶ Toute violation grave et manifeste de la loi
- ▶ Toute menace ou préjudice grave pour l'intérêt général.

Les lanceurs d'alerte pourront également signaler tous risques d'atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. L'utilisation du dispositif décrit ci-dessous est facultative. Sa non-utilisation n'entraînera aucune conséquence à l'encontre des Collaborateurs qui peuvent utiliser d'autres moyens de communication. Les tiers avec lesquels BizLine entretient une relation commerciale établie peuvent également porter à la connaissance de BizLine tout comportement grave ou inacceptable concernant BizLine ou l'un de ses Collaborateurs.

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT D'ALERTE

Tout signalement d'une alerte devrait se faire en complétant le formulaire « *Alerte Ethique* » disponible à l'adresse :

<http://www.rexel.com/fr/alerte-ethique/>

Ce formulaire devrait être utilisé dans tous les cas où l'alerte porte sur un manquement **grave ou inacceptable**, tel que défini ci-dessus.

Ce formulaire devrait également être utilisé dans les cas où les canaux de communication habituels, consistant à se rapprocher du supérieur hiérarchique direct ou indirect, du Correspondant Ethique concerné ou du Compliance Officer de Rexel, ne sauraient être appropriés.

Les informations communiquées dans le cadre de l'alerte doivent être assez précises et circonstanciées afin qu'il puisse être procédé aux vérifications nécessaires. Dans la mesure du possible, il est encouragé d'étayer les allégations de documents.

Les signalements d'alerte effectués en complétant le formulaire « Alerte Ethique » sont traités par le Comité Ethique de Rexel.

L'auteur de l'alerte est tenu de s'identifier, notamment afin que le Comité Ethique de Rexel puisse échanger avec lui si nécessaire. En effet, toute personne ayant fait part d'une alerte est rapidement informée de la bonne réception de son signalement. Le lanceur d'alerte est également informé du délai raisonnablement prévisible pour le nécessaire examen de la recevabilité de son alerte (sans que ce délai ne puisse excéder un mois à compter de la réception du signalement). BizLine veille à ce que tous les comportements inappropriés de l'un de ses collaborateurs ou même d'un tiers avec lequel BizLine est en relation établie, soient examinés en détail dès lors que ces comportements sont portés à la connaissance de BizLine.

BizLine s'assure que la procédure de signalement des alertes garantit une stricte confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement, des faits et documents objets du signalement et des personnes visées par l'alerte y compris en cas de communication à des tiers dès lors que celle-ci est nécessaire pour les seuls besoins de la vérification ou du traitement du signalement. Seuls les membres du Comité Ethique de Rexel, tenus par une obligation de confidentialité renforcée, auront connaissance de ces informations, sauf en cas d'exigence particulière pour les seuls besoins de la vérification ou du traitement du signalement.

Les éléments de nature à identifier le lanceur d'alerte ne peuvent être divulgués, sauf à l'autorité judiciaire, qu'avec le consentement du lanceur d'alerte.

Les éléments de nature à identifier la personne mise en cause par un signalement ne peuvent être divulgués, sauf à l'autorité judiciaire, qu'une fois le caractère fondé de l'alerte établi.

Toute information communiquée ne peut être partagée qu'avec les seules personnes qui en ont un besoin légitime pour s'assurer du traitement de l'alerte.

En tout état de cause, BizLine veille au respect du principe de présomption d'innocence des personnes visées, le cas échéant.

Toute personne mise en cause dans le cadre d'une alerte sera informée de la nature des allégations la concernant. L'information peut néanmoins ne pas être immédiate s'il s'avère nécessaire, par exemple, de vérifier des faits ou de préserver des preuves.

Toute enquête se déroule dans le respect de la législation et réglementation localement applicable et de manière équitable.

Le lanceur d'alerte est informé des résultats de l'enquête dans tous les cas où cela ne peut nuire à l'efficacité même de l'enquête et ne risque pas de mettre BizLine en risque eu égard à des obligations de confidentialité existantes par ailleurs.

Au cours d'une enquête, tous les Collaborateurs sont tenus d'apporter leur pleine et entière collaboration et de fournir, à première demande, toute information et documents. L'auteur du signalement ainsi que les personnes visées par le signalement sont dûment informés de la clôture des opérations de vérification ou de l'enquête, le cas échéant.

Lorsque le signalement ne suscite aucune suite, BizLine veille à la destruction de tous les éléments du dossier de signalement de nature à permettre l'identification de l'auteur du signalement, ainsi que celles des personnes visées, dans un délai maximal de deux mois à compter de la clôture des opérations de vérification ou de l'enquête. Dans les cas où l'enquête aboutit à une procédure judiciaire les éléments du dossier sont dûment conservés pendant la période nécessaire.

PROTECTIONS ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES DU COLLABORATEUR LANCEUR D'ALERTE

Un Collaborateur de BizLine ayant signalé une alerte de bonne foi et de manière désintéressée ne peut pas faire l'objet de sanctions disciplinaires ou de mesures de représailles (telles que, par exemple, le fait d'être écarté d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation professionnelle, le fait d'être licencié ou de faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat) pour cette raison.

Tout Collaborateur de BizLine pensant faire l'objet de mesures de représailles, telles que définies ci-dessus, à la suite d'une alerte qu'il aurait effectuée, doit le signaler immédiatement.

De « bonne foi » signifie ici qu'au moment où l'alerte a été lancée, le lanceur d'alerte pensait que les informations fournies étaient complètes, honnêtes et exactes, quand bien même il apparaîtrait ultérieurement que l'alerte était infondée. Si un Collaborateur réalise qu'une alerte était infondée, il devra en informer immédiatement BizLine via le formulaire « Alerte Ethique ».

De « manière désintéressée » signifie que le lanceur d'alerte agit dans l'intérêt général et qu'il n'attend aucune forme de bénéfice ou de récompense, de quelque nature que ce soit, en contrepartie de son signalement.

Les dénonciations calomnieuses et alertes signalées de mauvaise foi pourraient donner lieu à des sanctions disciplinaires ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

DONNÉES PERSONNELLES

Cette procédure de signalement constitue un traitement de données personnelles pour laquelle BizLine est responsable du traitement. Elle a fait l'objet d'une autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

En tant que personne physique dont les données personnelles sont traitées, le Collaborateur dispose des droits dont le détail apparaît dans le formulaire « Alerte Ethique ».

BizLine :

un employeur et des collaborateurs responsables

En tant qu'employeur, BizLine valorise et précise les conduites et comportements qui doivent permettre à chacun des Collaborateurs d'anticiper les difficultés et de trouver la bonne réponse face à des situations délicates. **BizLine s'engage à maintenir un environnement de travail et de vie respectueux pour ses Collaborateurs.**



DIGNITÉ, DIVERSITÉ ET RESPECT DES PERSONNES

BizLine respecte la dignité de chacun de ses Collaborateurs et ne tolère aucun harcèlement, ni aucune discrimination de quelque nature que ce soit. BizLine assure l'égalité des chances en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolutions professionnelles en fonction des exigences intrinsèques de chaque poste, des compétences et des aptitudes personnelles de chacun.



RÉMUNÉRATION

BizLine fonde sa politique de rémunération sur l'équité, en prenant en considération : les exigences et le niveau du poste ; les niveaux de rémunération existants en interne et les conditions locales du marché extérieur à l'entreprise ; la performance individuelle et les résultats de l'entreprise.



DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

BizLine propose dans le cadre de son fonctionnement des opportunités de carrière motivantes à ses salariés. BizLine encourage et facilite la mobilité interne, investit dans la formation continue et le développement de ses salariés et respecte l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Au sein de BizLine, chacun observe les règlements et les pratiques en matière d'hygiène et de sécurité. Dans la mesure du possible, chacun prend les mesures nécessaires en cas de risque identifié et signale immédiatement à son supérieur hiérarchique tout danger potentiel ou toute possibilité d'amélioration des pratiques pour l'hygiène et la sécurité.

BizLine s'assure de fournir à chacun de ses Collaborateurs des conditions de travail adéquates, sécurisées et saines et de respecter les normes en vigueur. Quel que soit le poste (en entrepôt, au siège, en agence ou sur le terrain), BizLine veille également à ce que chaque Collaborateur soit muni d'équipements de protection individuelle adéquats et formé aux règles de sécurité du site dans lequel le travail est effectué.

Les Collaborateurs s'interdisent d'exercer leurs fonctions sous l'emprise d'une substance susceptible d'altérer leur santé, leur faculté de discernement, leur bon jugement ou d'avoir un impact négatif sur l'entreprise.

LOYAUTÉ ET COURTOISIE ENTRE COLLABORATEURS

Chaque Collaborateur fait preuve de loyauté et de courtoisie dans ses relations avec ses collègues. Chaque Collaborateur, sans différence de fonction ni de statut, se doit d'être franc et sincère dans ses relations avec autrui et de ne pas tromper intentionnellement ses collègues. Un langage correct, transparent et professionnel est attendu de tous, que ce soit en matière de communication écrite ou d'échange verbal.



PARTICIPATION À LA VIE POLITIQUE ET ASSOCIATIVE

BizLine respecte l'engagement individuel de ses Collaborateurs dans des activités politiques ou associatives. Toutefois, cet engagement ne doit pas porter atteinte à l'activité ou à l'image de BizLine et ne doit avoir aucune incidence sur les positions publiques de BizLine. Notamment, aucun salarié et aucun représentant de BizLine n'est habilité à engager directement ou indirectement BizLine dans une activité de soutien, de quelque nature que ce soit, à un parti politique ou à se prévaloir de son appartenance à BizLine dans des activités politiques.

EXPRESSION PUBLIQUE

Toute communication à destination des médias doit assurer la cohérence de l'expression et de l'image de BizLine (conformité aux valeurs, stratégie, identité visuelle et graphique). Tout salarié non mandaté aux fins de représenter BizLine est tenu de préciser, préalablement à toute prise de parole en public concernant BizLine, qu'il s'exprime en son nom personnel.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DIALOGUE SOCIAL

Pour favoriser des relations sociales de qualité, BizLine promeut la libre expression de ses Collaborateurs, respecte le droit d'appartenance syndicale et développe un dialogue constructif avec les salariés sur des sujets d'intérêt commun. BizLine met à disposition des représentants des salariés les informations et les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

HARCÈLEMENT

La bonne exécution des missions de l'entreprise implique que chaque salarié de BizLine évolue dans un environnement positif exempt de harcèlement, notamment à caractère moral ou sexuel. BizLine prend les dispositions nécessaires en vue de prévenir et de sanctionner tout agissement de ce genre.

DISCRIMINATION

Toute forme de discrimination envers les salariés en matière d'emploi ou de profession pour des motifs tels que l'origine ethnique, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance ou l'origine sociale est interdite. Les décisions de recrutement, les conditions d'évolution et de promotion sont fondées exclusivement sur les exigences intrinsèques d'un emploi et des compétences qu'il nécessite.

OUTILS INFORMATIQUES

Les outils informatiques et de communication de BizLine sont mis à la disposition des Collaborateurs à des fins professionnelles. Un usage raisonnable pour des motifs privés peut être accepté dans le respect de la loi et des pratiques internes. L'accès Internet et les ordinateurs de BizLine ne doivent jamais être utilisés pour consulter, transmettre ou télécharger des contenus inappropriés ou contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs et au présent Charte Éthique. Par ailleurs, concernant les médias sociaux, chacun se doit d'être loyal vis-à-vis de son entreprise, et les propos tenus dans un cadre personnel ne pourraient en aucun cas engager BizLine.



UN LIEU DE TRAVAIL SAIN

Soucieux du bien-être de ses Collaborateurs, les nouveaux locaux de BizLine, appelés La FabriK, ont été pensés en prenant connaissance des souhaits et du bien-être de chacun.

Que ce soit au niveau de certains espaces (l'espace détente, le show-room, les salles de réunions, etc...) qu'au niveau réfectoire. La FabriK possède sa propre cuisine, le Biz'tro, dans laquelle est installé un frigo connecté proposant des plats de saisons, cuisinés avec des produits frais pour un repas zéro déchet.

BizLine encourage un espace de travail contributif. Ainsi chaque Collaborateur participe aux écogestes permettant de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble de l'équipe BizLine dans son bien-être au travail, dans sa démarche RSE, et dans la création d'un lieu de travail sain au quotidien.

BizLine :

une entreprise responsable et citoyenne

BizLine est attaché aux principes qui en font une entreprise responsable et citoyenne, cela vaut pour ses règles de gouvernance qui sont applicables à tous les niveaux de l'organisation. Ces principes constituent le cadre des pratiques responsables et citoyennes de BizLine en interne et également dans ses relations avec les parties prenantes externes telles que les clients, les fournisseurs, les prestataires ou les collectivités. BizLine est activement engagé dans le développement durable.

ADHÉSION ET RESPECT DU DROIT

BizLine s'engage au respect des lois et réglementations nationales et internationales notamment en matière de protection des droits de l'homme, de droit du travail, de protection de l'environnement, de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, de respect de la transparence, de fiscalité, de communication financière et non financière, de droit de la concurrence, de protection des données personnelles et toutes autres législations applicables en matière sociale, économique, technique et environnementale.

L'intérêt de BizLine ne saurait jamais être utilisé pour justifier qu'un Collaborateur puisse enfreindre la loi ou les réglementations locales. Si un Collaborateur a des questions au sujet de l'application de la loi, il devra consulter son supérieur hiérarchique ou son correspondant éthique.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

Nous nous engageons au respect des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ainsi nous veillons à :

- ▶ Éliminer toute forme de travail forcé, c'est-à-dire tout travail ou service qui serait exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne se serait pas offert de plein gré.
- ▶ Respecter la loi vis-à-vis du travail des enfants et à travailler avec des partenaires respectant cette loi.
- ▶ Bannir toute forme de discrimination.
- ▶ Veiller que les heures de travail de nos employés n'excèdent pas celles imposées par la loi nationale du travail.
- ▶ Encourager la liberté d'association et de négociation collective en autorisant chacun à librement rejoindre et constituer un groupe dans le but de défendre et promouvoir ses intérêts professionnels et ce dans un environnement professionnel sans menace ni pression.



RESPONSABILITÉ ET CONTRÔLE INTERNE

BizLine demande à ses collaborateurs de contribuer à une utilisation efficace et maîtrisée des ressources et moyens misent à leur disposition de façon pérenne.

BizLine s'efforce en permanence d'identifier et de gérer les risques associés à ses activités. Il maintient un dispositif de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que ses activités sont exercées conformément aux réglementations applicables et aux orientations données par la Direction et qui contribue à lutter contre la fraude.

SANTÉ ET SÉCURITÉ VIS-À-VIS DES PRODUITS BIZLINE

La qualité de nos produits est primordiale. Ainsi nous nous engageons à répondre à toutes exigences qualité requises par Rexel et nos clients en matière de documentations, certifications et qualité intrinsèques aux produits afin d'assurer la santé et la sécurité de nos clients et utilisateurs. Dans cet objectif, nous testons systématiquement, avant tout lancement sur le marché, nos produits dans notre laboratoire interne accrédité COFRAC. Nous sommes ainsi capables de nous adapter aux besoins des différents pays, et aptes à répondre à un grand nombre de standards.

Si nous détectons ou prenons conscience d'un risque quant au transport, au stockage et à l'utilisation de nos produits, nous en informons Rexel ainsi que nos clients.



« Nous avons créé ce laboratoire d'essai interne pour nous assurer que les produits BizLine respectent intégralement l'ensemble des réglementations nationales et internationales sur nos différents marchés. »

Nicolas Mougel
Responsable Qualité et Laboratoire BizLine

ACHATS

Les achats effectués pour le compte de BizLine répondent à des besoins commerciaux légitimes, ciblés et formulés en termes clairs auprès des fournisseurs. Ils sont effectués dans des conditions qui favorisent la transparence, la mise en concurrence des offres et la formalisation des engagements.



CADEAUX ET INVITATIONS

Les Collaborateurs ne doivent ni offrir, ni accepter de cadeaux ou d'invitations qui contreviennent aux lois, qui sont, ou pourraient paraître, inappropriés ou indus, ou qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à BizLine ou à l'autre partie. Les cadeaux et les invitations éventuellement acceptables doivent être de valeur marginale et symbolique et ne pas être de nature à influencer le jugement de la personne qui les reçoit. En tout état de cause, quelle que soit la valeur, l'échange ou la remise de cadeaux et gratifications et les invitations doivent faire l'objet d'une information préalable auprès du supérieur hiérarchique. Enfin, les cadeaux ne doivent jamais être en espèces ou en quasi-espèces.

CORRUPTION ET PAIEMENTS ILLICITES

BizLine rejette la corruption sous toutes ses formes et s'engage à ne pas recourir à des procédés ou agissements illicites en vue d'obtenir des avantages ou des exemptions illégitimes ou indus. Des paiements illicites ou la remise d'autres objets de valeur, des dons, des prêts, des rabais ou des frais de représentation excessifs, l'utilisation de fonds ou de biens de BizLine, accordés dans le but d'influencer une décision, de quelque nature que ce soit, sont strictement interdits.

CLIENTS

La confiance des clients de BizLine est prioritaire. Afin de mieux les satisfaire, BizLine est à l'écoute de leurs besoins, les informe des termes et conditions de vente de ses biens et services et porte à leur connaissance ses engagements clairs et transparents. BizLine prend en compte leurs réclamations, contribue au règlement juste et rapide des différends, sans frais ou formalités excessifs. BizLine souhaite privilégier des relations de confiance avec ses clients, notamment quant au respect des principes d'éthique reconnus par BizLine et procédera à des vérifications de bonne compréhension et de respect de ces principes, si nécessaire.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Dans le cadre de leur activité professionnelle, les Collaborateurs sont tenus d'éviter tout conflit d'intérêts, réel ou apparent, et de prendre des décisions qui servent en priorité les intérêts de BizLine. La simple apparence de conflit d'intérêts est nuisible. Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle une personne a un intérêt personnel ou privé de nature à influencer l'exercice objectif de ses fonctions et responsabilités professionnelles. Il peut s'agir de l'intérêt personnel ou privé du Collaborateur, d'un membre de sa famille, d'un proche, personne physique ou morale. Les Collaborateurs doivent notamment éviter toute situation dans laquelle un membre de leurs familles, l'un de leurs proches ou eux-mêmes, pourraient profiter, ou donner l'impression de profiter, des relations de BizLine avec ses clients ou fournisseurs. Toute situation qui pourrait être interprétée comme un conflit d'intérêts ou risque de conflit d'intérêts doit être portée à la connaissance du supérieur hiérarchique, du correspondant éthique ou du Compliance Officer de Rexel.

ENVIRONNEMENT

BizLine s'efforce de réduire constamment les impacts environnementaux de ses activités, en particulier ses consommations de ressources (énergies, papier, emballages et eau), sa production de déchets et ses émissions de gaz à effet de serre, provenant principalement de sa chaîne logistique. De plus, BizLine encourage le développement et la diffusion de solutions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et installations industrielles de ses clients.



FOURNISSEURS

BizLine favorise le développement de partenariats avec les fournisseurs qui lui permettent d'offrir la gamme de produits la plus adaptée et les meilleurs services à ses clients. BizLine se comporte de manière impartiale dans ses relations avec les fournisseurs et veille à prendre en considération les intérêts de chacun. BizLine s'attend à ce que ses partenaires commerciaux et fournisseurs se réfèrent aux principes d'éthique reconnus par BizLine et respectant les droits humains, les libertés fondamentales, l'environnement, la santé et la sécurité des personnes. BizLine procédera à des vérifications de bonne compréhension et de respect des principes d'éthique lors de la sélection des fournisseurs et partenaires commerciaux ainsi que tout au long des relations d'affaires avec ses fournisseurs et partenaires privilégiés.

SINCÉRITÉ DES COMPTES

BizLine attache une grande attention à la sincérité de ses comptes, à la qualité et fiabilité de l'information financière diffusée. Sont interdites toutes pratiques altérant la sincérité des comptes. Les Collaborateurs de BizLine ne peuvent ni effectuer, ni approuver, ni accorder un paiement au nom de BizLine ou des entités pour que toute ou partie de ce paiement serve à une autre fin que celle décrite dans la documentation justificative.

BIENS DE L'ENTREPRISE

Les biens de la société ne doivent servir qu'à des fins professionnelles légitimes. Parmi les biens de l'entreprise figurent sa raison sociale, les informations qui la concernent, ses locaux, ses marchandises, les matériels, ordinateurs, logiciels et véhicules de l'entreprise. Chacun s'assure de la bonne utilisation, de la maintenance et de l'entretien du matériel professionnel mis à sa disposition en ayant le souci de sa préservation à long terme.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les Collaborateurs sont dépositaires d'informations relatives à BizLine, ces dernières restant la propriété de BizLine. Chacun prend les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des informations dont il dispose à l'occasion de son activité professionnelle. Il veille au respect des règles de diffusion, de reproduction, de conservation et de destruction des documents. Aucune information confidentielle ou privilégiée ne saurait être divulguée ou détournée à son profit personnel de quelque manière que ce soit.

Chaque Collaborateur, partenaire, client ou fournisseur est dûment informé des données collectées et de l'utilisation qui en est faite (voir Données Personnelles sur notre site www.bizline.com)

CONCURRENCE

BizLine entend adopter des pratiques commerciales respectueuses du droit de la concurrence, en préservant une concurrence saine et effective comme facteur de croissance et d'innovation. Dans ce cadre, BizLine s'engage à prendre des décisions commerciales en toute indépendance de ses concurrents, à ne pas conclure d'accords restreignant le jeu de la concurrence, à ne pas abuser d'une position dominante sur un marché et à soumettre les projets de cession et d'acquisition aux autorités de concurrence.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET VIE PRIVÉE

BizLine s'engage à respecter les données à caractère personnel et la vie privée de ses Collaborateurs et de ses partenaires. À cet effet, BizLine collecte et conserve les données à caractère personnel nécessaires à ses activités, s'assure que celles-ci sont utilisées de manière loyale, dans un but précis, explicite et légitime et qu'elles sont conservées de manière sécurisée pour la durée nécessaire aux finalités de leur traitement.

Chaque Collaborateur est dûment informé des données collectées et de l'utilisation qui en est faite (voir Données Personnelles sur le site www.bizline.com).